

Nanterre, le 12 Avril 2023

**Arrêté portant modification de l'arrêté n°22.057 du 20 octobre 2022  
fixant les conditions d'organisation des services départementaux**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32 et suivants ;

Vu le renouvellement de l'Assemblée départementale issu des élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de Monsieur Georges Siffredi en qualité de Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté fixant les conditions d'organisation des services n °22.057 du 20 octobre 2022 ;

Vu les avis émis par le comité technique du 29 novembre 2022 ainsi que par le comité social territorial du 6 février 2023 ;

Sur proposition de Monsieur le directeur général des services ;

- A R R E T E -

Article 1 : L'arrêté n° 22.057 du 20 octobre 2022 fixant les conditions d'organisation des services départementaux est modifié de la manière suivante :

I. – L'article 5-1 « **Le pôle attractivité, culture et territoire** » est modifié comme suit :

Il est en charge du pilotage des politiques et des interventions tendant au rayonnement et à la cohésion du territoire des Hauts-de-Seine dans une logique de transition et d'innovation territoriale : développement urbain, promotion du territoire, action culturelle, tourisme, services et infrastructures de déplacements, environnement, politique de l'eau, aménagement de l'espace public. Il contribue à la conduite de la stratégie territoriale positive, durable et inclusive engagée par le Département visant, notamment, à accroître l'attractivité de son territoire par la réalisation d'investissements structurants et l'amélioration du cadre de vie.

Il comprend six directions et deux missions directement rattachées au directeur général adjoint du pôle :

- la direction des mobilités ;
- la direction des parcs, des paysages et de l'environnement ;
- la direction de l'eau ;
- la direction du développement et de la stratégie ;
- la direction de la culture ;
- la direction des archives départementales ;
- la mission d'expertise et de synthèse ;
- la mission de préfiguration du musée du Grand Siècle.

[...]

#### **5-1-4 La direction du développement et de la stratégie**

Sous l'autorité d'un directeur, elle contribue au rayonnement du Département et à l'attractivité du territoire à la fois au niveau local, national et international dans une logique de transition et d'innovation territoriale. Elle porte des missions à la fois stratégiques et opérationnelles en matière d'urbanisme, de prospective et de développement économique : production d'études sur les enjeux territoriaux (collecte, analyse et diffusion de données), urbanisme réglementaire et opérationnel (avec notamment le suivi des grands opérateurs d'aménagement du territoire), pilotage de démarches visant à susciter l'initiative économique locale, promotion du territoire auprès des acteurs économiques, gestion d'outils de connaissance (SIG, maquette numérique, centre de documentation).

Elle comprend trois services et deux missions :

- le service développement urbain, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de créer les conditions d'une meilleure cohérence urbaine, notamment à l'échelle interdépartementale, de préparer les décisions et analyses relatives aux réformes territoriales passées et, le cas échéant, à venir, et de suivre les grands projets urbains stratégiques et opérationnels intéressant le Département (Paris La Défense, Citallios, Axe Seine, etc.), et de piloter les réflexions prospectives sur les enjeux territoriaux ;
- le service informations territoriales, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de collecter, diffuser et valoriser l'ensemble des sources de documentation mobilisables par le Département (fonds documentaires physiques et numériques, bases de données SIG et open data), dans une démarche de support aux directions métiers, en recherchant l'innovation dans les outils et les méthodes ;
- le service attractivité territoriale, placé sous l'autorité du directeur, est chargé de définir et de piloter la stratégie d'attractivité économique du territoire du local à l'international, en s'appuyant sur des organes extérieurs (conseil de développement durable interdépartemental, réseau Hauts-de-Seine International, organismes consulaires, etc.) et sur les grands événements de promotion du territoire. Il agit en faveur du développement et de l'innovation au niveau local (économie collaborative, soutien au commerce et à l'artisanat) ;
- la mission innovation et transition territoriale, placée sous l'autorité de l'adjoint au directeur, est chargée de porter la politique d'innovation et de transition territoriale en renforçant l'attractivité du département des Hauts-de-Seine par la collaboration publique et promouvant l'image du Département en tant que partenaire acteurs publics.
- la mission tourisme, placée sous l'autorité d'un chef d'unité, est chargée de la mise en œuvre de la politique touristique en faveur de l'attractivité du territoire et de son développement.

II.- L'article 5-4 « **Le pôle finances, commande publique et logistique** » est remplacé comme suit :

Il est chargé de la gestion budgétaire et financière du Département. Il élabore la stratégie financière du Département et sa déclinaison sur le plan opérationnel. Il est chargé de proposer et de mettre en œuvre la politique achat de la collectivité. Il gère également les ressources matérielles et les moyens généraux nécessaires au fonctionnement quotidien de la collectivité, afin de faciliter le bon déroulement de l'action départementale auprès du public. Il participe à la mise en œuvre du projet de gestion de la relation citoyen.

Il comprend quatre directions directement rattachées au directeur général adjoint du pôle :

- la direction des finances ;
- la direction du contrôle de gestion ;
- la direction de la commande publique ;
- la direction de la logistique et des moyens généraux.

#### 5-4-1 La direction des finances

Sous l'autorité d'un directeur, elle a pour mission de piloter la politique budgétaire et financière de la collectivité. Elle a un rôle d'animation et de coordination auprès de l'ensemble des services départementaux. Elle est chargée de la mise en place de référentiels communs et de structurer des outils de pilotage permettant l'élaboration d'une stratégie financière efficiente.

Elle comprend quatre services :

- le service synthèse financière et assurances, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de la coordination de la synthèse budgétaire et financière. Il est le garant de l'information financière et de l'équilibre budgétaire de la collectivité. Il procède à la synthèse des travaux de programmation pluriannuelle permettant de prévenir tout risque de dégradation des indicateurs financiers de la collectivité. Il élabore les rapports et maquettes budgétaires soumis à l'Assemblée délibérante. Il a la responsabilité des prévisions d'exécution, en collaboration avec les pôles métiers. Il assure la gestion de la trésorerie et des emprunts bancaires, qui contribuent au financement des investissements du Département. Il assure également la communication ainsi que la formation interne dédiée aux problématiques financières. Il est responsable de la mise en œuvre de la politique assurantielle de la collectivité. A ce titre, il procède au recensement et à l'évaluation des risques, il identifie les besoins assurantiels, il souscrit les contrats d'assurance (élaboration de cahiers des charges, analyse des offres) et suit les contrats (cotisations, sinistre, etc.) ;
- le service du dialogue de gestion, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé, en lien quotidien avec les différentes directions de la collectivité, de l'ensemble des missions associées aux phases de préparation ou d'exécution budgétaires. Il dispose d'une connaissance fine des politiques publiques et de leur financement, analyse l'ensemble des projets de délibérations soumis à l'assemblée délibérante et veille ainsi à leur conformité au cadre budgétaire. Il élabore également les rapports et maquettes budgétaires des budgets annexes ;
- le service exécution budgétaire, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de l'ordonnancement de la totalité des dépenses et des recettes du budget départemental et des budgets annexes. A ce titre, il contrôle les états liquidatifs et les pièces justificatives que lui transmettent les directions métiers. Il ordonnance ensuite les recettes et les dépenses, dont il assure la bonne transmission à la Paierie départementale. Dans le cadre d'un processus de centralisation, il assure également la totalité des activités de la chaîne comptable, depuis l'engagement jusqu'à l'ordonnancement des dépenses, du pôle ressources humaines et financières, du pôle commande publique et logistique, du pôle évaluation, organisation et méthodes, de la direction des affaires juridiques et de l'Assemblée ainsi que de la direction des bâtiments. Au titre de ces missions complémentaires, il administre la base tiers dans le progiciel Grand Angle, il est l'interlocuteur direct de la Paierie départementale et sert de relais entre elle et les directions (traitement des rejets et annulations, suivis de ces rejets), il calcule et mandate les intérêts moratoires pour le budget départemental et les budgets annexes, il supervise les opérations de fin d'exercice (rattachements à l'exercice, reports) et exécute diverses dépenses (cotisations aux associations, frais de déplacement etc.) ;
- le service systèmes d'information ressources, placé sous l'autorité d'un chef de service, assure la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information RH et finances. Il met en place les outils fondés sur les besoins des utilisateurs, tout en garantissant le fonctionnement et l'évolution des systèmes existants. Il gère toutes les activités du cycle de vie des applications RH et finances, depuis la formalisation de nouveaux besoins, jusqu'au déploiement et à l'assistance utilisateur. Ainsi, il a pour mission de maintenir et garantir une mise à jour permanente des applications de son périmètre, d'identifier et d'analyser les dysfonctionnements ainsi que de les corriger ou de les transmettre pour traitement à la direction des systèmes d'information ou au prestataire de la solution. Il assure le soutien et l'assistance aux utilisateurs qu'il forme et informe. Il est chargé du paramétrage courant des outils, de la réalisation des tests et de la coordination des recettes utilisateurs. Il planifie, anime et coordonne les projets de mise en place de nouveaux outils et assure la coordination avec la

direction des ressources humaines, la direction des systèmes d'information et les autres directions du Département.

#### **5-4-2 La direction du contrôle de gestion**

Sous l'autorité d'un directeur, elle accompagne l'ensemble des pôles du Département dans le pilotage des politiques publiques. Elle est chargée de développer des outils ainsi que de mener des études et analyses qui mesurent la performance de la collectivité et l'orientent vers des prises de décisions efficaces.

#### **5-4-3 La direction de la commande publique**

Sous l'autorité d'un directeur, elle est chargée de l'élaboration et du suivi de la politique d'achats de la collectivité. Elle assure la passation des marchés de la collectivité et est garante de la régularité juridique des procédures. Elle accompagne les directions dans la préparation et la mise en œuvre des procédures (analyse du contexte interne : besoins, contraintes financières ; analyse du contexte externe : veille technologique, veille fournisseurs, recherche de bonnes pratiques d'achat ; bilan des marchés : analyse financière de consommations, analyse de performance...). Elle conseille les directions métiers dans l'exécution des contrats et dans le traitement des contentieux de passation des marchés. Elle soutient les pôles dans la mesure de la performance de leurs achats et dans l'élaboration de plans d'action achat.

Elle comprend deux services et trois unités :

- le service achats fournitures et services (SAFS), placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé des procédures d'achats liées aux fournitures et services destinés au fonctionnement de la collectivité (technologies de l'information et de communication, assurances, formations, etc.) ainsi qu'aux fournitures et services à la population, notamment les prestations sociales de solidarité et les services culturels, jeunesse et sport, ainsi qu'éducation.
- le service achats travaux et prestations associées (SATPA), placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé des procédures d'achats liées aux opérations de travaux réalisés sur le patrimoine bâti départemental et sur les infrastructures portant notamment sur l'eau, les voiries départementales et le patrimoine vert.
- l'unité de gestion administrative est chargée de l'organisation des commissions dans le respect des dispositions réglementaires applicables et du suivi du traitement des dossiers après leur passage devant les instances d'attribution. Elle assure également le secrétariat de la direction.
- L'unité conseil et contentieux est chargée, en précontentieux, de l'analyse des réclamations et de la recherche des solutions amiables avec les opérationnels ; en contentieux, de l'analyse des requêtes et la rédaction des écritures en demande et en défense, en liaison avec les avocats du Département et les Directions métiers. La DCP représente le Département devant les juridictions.
- L'unité performance est chargée de la mise en œuvre de la politique achats (SPASER), du maintien du label fournisseurs, de la préparation de la programmation des achats, du contrôle de gestion, des actions de performance achats.

#### **5-4-4 La direction de la logistique et des moyens généraux**

Sous l'autorité d'un directeur, elle intervient auprès de l'ensemble des services départementaux pour leur apporter les ressources matérielles et les moyens généraux nécessaires au fonctionnement quotidien de la collectivité.

Elle comprend cinq services rattachés au directeur :

- le service administratif et financier, placé sous l'autorité d'un chef de service, intervient en support administratif des autres services de la direction notamment en matière budgétaire et d'achat public ;

- le service relation citoyen, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de toutes les activités d'accueil (accueil physique et standard téléphonique), de gestion du courrier extérieur ainsi que de la circulation du courrier interne et des parapeurs ;
- le service logistique, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé des activités de reprographie, de manutention, du quai de livraison, de propreté, de gestion des biens mobiliers, ainsi que de la flotte automobile (transports et déplacements – garage) ;
- le service sûreté – sécurité incendie, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de l'ensemble des activités de sûreté des biens et des personnes. Il assure également la prévention et la sécurité incendie des bâtiments ;
- le service évènementiel, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de l'organisation des réceptions et des actions évènementielles de la collectivité en lien avec le cabinet et les autres pôles prescripteurs.

III. - L'article 5-8 « **Le pôle solidarités** » est remplacé comme suit :

Il est chargé de mettre en œuvre les missions confiées par la loi aux départements en matière d'action sociale et médico-sociale à destination des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées, des jeunes ou futurs parents, des personnes en démarche d'insertion, des femmes enceintes, des adolescents et des jeunes enfants.

Il comprend cinq directions, ainsi qu'une mission, directement rattachées au directeur général adjoint du pôle :

- la direction des solidarités territoriales ;
- la mission santé ;
- la direction de l'enfance, de l'adolescence et de la famille ;
- la direction de l'autonomie ;
- la direction de l'insertion sociale et du retour à l'emploi ;
- la direction qualité et ressources.

#### 5-8-1 La direction des solidarités territoriales

Sous l'autorité d'un directeur, elle assure l'accueil et la prise en charge de l'ensemble des usagers du pôle. Elle est responsable de la cohérence et de l'harmonisation entre territoires des missions d'accueil, d'évaluation et d'accompagnement social et médico-social des publics du Département. Elle apporte un appui et une ingénierie auprès des acteurs locaux associatifs et institutionnels (centres sociaux, CCAS...) dans la prévention et l'inclusion des publics ainsi qu'une expertise sur des publics spécifiques (évaluation des mineurs non accompagnés, etc.). Elle participe à l'animation des expertises pluridisciplinaires et des métiers des intervenants du champ social et médico-social.

Elle comprend treize services des solidarités territoriales, le service évaluation des mineurs non accompagnés, ainsi que la plate-forme téléphonique des SST;

- les 13 services des solidarités territoriales sont implantés sur le territoire altoséquanais avec le périmètre d'action indicatif tel qu'il est précisé :

Service des solidarités territoriales (SST)	Communes d'intervention
1	Villeneuve-la-Garenne
2	Asnières-sur-Seine Gennevilliers
3	Clichy Levallois
4	Courbevoie La Garenne-Colombes Neuilly-sur-Seine
5	Bois-Colombes Colombes

6	Nanterre Rueil-Malmaison
7	Puteaux Suresnes
8	Boulogne-Billancourt Chaville Garches Marnes-la-Coquette Saint-Cloud Sèvres Vaucresson Ville d'Avray
9	Clamart Issy-les-Moulineaux Meudon Vanves
10	Châtillon Malakoff Montrouge
11	Bagneux Bourg-la-Reine Fontenay-aux-Roses
12	Châtenay-Malabry Le Plessis-Robinson
13	Antony Sceaux

Placés chacun sous l'autorité d'un chef de service, ces treize services ont des missions identiques qui s'articulent autour de trois équipes complémentaires, réparties dans trois unités, permettant de prendre en compte globalement l'usager dans le cadre d'un parcours spécifique, quelle que soit sa résidence :

- o l'équipe accueil, relation au public et support, est chargée de l'accueil, de l'information, de l'orientation de tous les usagers mais également de la réception et la pré-instruction des demandes d'aides sociales ainsi que de l'aide aux démarches administratives numériques (aide et suivi des ouvertures de droits). Elle assure le suivi administratif des dossiers, en lien avec les services centraux et les partenaires, l'organisation et le suivi des commissions d'études des dossiers (équipes pluridisciplinaires RSA, concertations territoriales autour des situations mineurs et majeurs). Elle prend également en charge les fonctions supports relatives au bon fonctionnement administratif et technique des services (organisation des plannings, suivi des effectifs, suivi des stocks matériels et des achats, correspondant hygiène et sécurité au travail, correspondant pour les demandes d'intervention technique, classement et archivage des dossiers) ;
  - o l'équipe évaluation, pluridisciplinaire et polyvalente, est chargée d'assurer toutes les primo-évaluations des mineurs et des majeurs afin de détecter les fragilités des personnes vulnérables dans leur globalité et leur environnement et de déterminer les éventuels besoins d'accompagnement ;
  - o l'équipe accompagnement et suivi des publics, pluridisciplinaire et polyvalente, est chargée de mener les suivis et accompagnements sociaux et médico-sociaux des usagers et des familles.
- le service évaluation des mineurs non accompagnés (MNA), placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé d'évaluer la minorité et l'isolement des jeunes qui se présentent dans les Hauts-de-Seine et qui se disent mineurs et isolés. Si l'évaluation conclut à la minorité et l'isolement des jeunes, alors la cellule signale ces situations au Parquet qui doit saisir la cellule nationale d'orientation des MNA relevant de la Protection judiciaire de la jeunesse pour orienter ces jeunes vers un des départements de France. Il assure également le lien avec les partenaires auxquels le Département confie l'hébergement de ces jeunes et leur accompagnement social et professionnel ;
  - la plate-forme téléphonique des SST, placée sous l'autorité d'un chef d'unité, est chargée de l'accueil téléphonique des usagers et partenaires des services des solidarités territoriales. Déployée à titre

expérimental, dans un premier temps, sur les territoires 10, 7 et 13, elle va progressivement être généralisée.

### 5-8-2 La mission santé

Placée sous l'autorité d'un directeur de mission, est chargée de l'animation territoriale des projets et programmes territoriaux en santé avec en particulier le suivi, en lien avec les services des solidarités territoriales, des instances et dispositifs de coordination partenariale portés par l'Etat ou d'autres collectivités territoriales, tels que les contrats locaux de santé, les conseils locaux de santé mentale, les dispositifs d'appui à la coordination. Elle assure l'évaluation et apporte un appui auprès des structures relevant du médico-social et de l'autonomie. Elle est chargée du suivi et du renforcement des actions dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance et assure à ce titre notamment les missions de soutien et de référence médicale des professionnels de PMI et CPEF, ainsi que l'accompagnement de leurs pratiques, le développement de nouveaux projets particulièrement autour de la prévention, en lien avec les services des solidarités territoriales, le pilotage départemental des bilans de santé réalisés dans les écoles maternelles en direction des enfants de 3-4 ans, en lien avec la médecine scolaire de l'Education nationale et le suivi médical des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance.

### 5-8-3 La direction de l'enfance, de l'adolescence et de la famille

Placée sous l'autorité d'un directeur, la direction de l'enfance, de l'adolescence et de la famille a vocation à piloter tous les services et structures en charge de la protection de l'enfance. Elle a également en charge tous les services de la petite enfance. Elle comprend :

- le service d'accueil familial, placé sous l'autorité d'un chef de service, il est chargé du placement des enfants en famille d'accueil. Il exerce également les missions de référent éducatif des mineurs confiés ;
- le service de traitement des informations préoccupantes et personnes vulnérables, placé sous l'autorité d'un chef de service, il est chargé de recueillir et de traiter les informations préoccupantes concernant des mineurs et majeurs vulnérables provenant des différentes institutions et services et/ou de particuliers. Il fait le lien entre le Parquet et les services territoriaux. Il est garant du respect des délais de traitement et de la qualité des évaluations ;
- la veille active jeunes, chargée du pilotage et de la mise en œuvre du dispositif « veille active jeune 11-25 ans » ;
- la Pouponnière ;
- la Cité de l'Enfance ;
- le Centre Maternel interdépartemental ;
- le service interdépartemental de l'adoption ;
- le service des modes d'accueil de la petite enfance, il est chargé, sous l'autorité d'un chef de service, de la délivrance des avis techniques d'opportunité, des visites de conformité et des études d'évaluation des établissements d'accueil du jeune enfant, de l'agrément, de la formation et du contrôle réguliers des assistants maternels ;
- le service en charge du financement, de la contractualisation, de la tarification et du contrôle des établissements, placé sous l'autorité d'un chef de service, il est chargé de mettre en œuvre les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les établissements et services implantés dans les Hauts-de-Seine accueillant et/ou hébergeant des mineurs confiés au Département dans le cadre de la protection de l'enfance, de les tarifier et de les contrôler ;
- le service droit de l'enfant et de la famille ;
- l'équipe interdépartementale d'inspection, chargée, dans le cadre d'un rapprochement organisationnel avec le Département des Yvelines, de la mise en place d'une politique d'inspection

- l'équipe interdépartementale d'inspection, chargée, dans le cadre d'un rapprochement organisationnel avec le Département des Yvelines, de la mise en place d'une politique d'inspection renforcée des établissements sociaux et médico-sociaux et des structures financées au titre de la protection de l'enfance sur la qualité de prise en charge et le suivi éducatif des enfants dans le cadre de la référence de parcours.

#### **5-8-4 La direction de l'autonomie**

Placée sous l'autorité d'un directeur, la direction de l'autonomie a vocation à couvrir le champ des personnes âgées (PA) et des personnes handicapées (PH). Sont donc regroupés au sein de cette direction :

- le service gestion des prestations PA/PH, placé sous l'autorité d'un chef de service, est chargé de l'instruction administrative des prestations et aides départementales et de leur liquidation ;
- le service contractualisation, tarification et contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux PA/PH, placé sous l'autorité d'un chef de service, il est chargé de mettre en œuvre les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les établissements et services implantés dans les Hauts-de-Seine accueillant des personnes âgées ou des personnes handicapées ainsi que les CAMSP (centre d'accueil médico-social précoce), de les tarifier et de les contrôler ;

Est fonctionnellement rattachée à la direction, la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), placée sous l'autorité d'un directeur qui sera également positionné comme adjoint de la direction de l'autonomie.

Enfin, le GIP Autonomy est fonctionnellement rattaché à cette direction (coordination et animation des travaux conjoints).

#### **5-8-5 La direction de l'insertion sociale et du retour à l'emploi**

Placée sous l'autorité d'un directeur, la direction de l'insertion sociale et du retour à l'emploi, elle comprend :

- le service insertion et animation (animation GISP, EI, SPIE...) ;
- le service de gestion des prestations et des dispositifs. Il comprend les unités RSA et logement, ainsi qu'une nouvelle unité en charge du suivi de tous les autres dispositifs d'action sociale (surendettement, impayés de loyer, hébergement d'urgence, MASP, ...) ;
- une mission logement et hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) ;
- une mission femmes victimes de violence.

Le pilotage du GIP Activity est également rattaché fonctionnellement à cette direction.

#### **5-8-6 La direction qualité et ressources**

Sous l'autorité d'un directeur, La direction qualité et ressources regroupe trois services :

- le service de transformation numérique, placé sous l'autorité d'un chef de service, il est en charge du pilotage et du déploiement des projets numériques et organisationnels du pôle solidarités, ainsi que de la qualité de la donnée ;
- le service d'appui à la gestion, placé sous l'autorité d'un chef de service, il comprend les unités en charge des ressources humaines, y compris du service d'accueil familial, des moyens et de la logistique ;
- le service de financement, budget et gestion des conventions, placé sous l'autorité d'un chef de service, élabore et consolide les budgets relatifs à l'ensemble des politiques sociales que porte le



Enfin, cette direction comporte une mission projets transverses, en appui aux directions métiers, qui a vocation à piloter les projets transversaux et les différents schémas départementaux ou inter-départementaux, sur la base de travaux avec les directions métiers.

Elle comporte également une cellule veille juridique et réglementaire.

Article 2 : Les organigrammes de l'administration départementale détaillés sont présentés en annexe I du présent arrêté.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 17 avril 2023.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services du Conseil départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire selon les modalités de publication en vigueur.

Le Président du Conseil départemental,



Georges Siffredi

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de son affichage et/ou de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 boulevard de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex.*

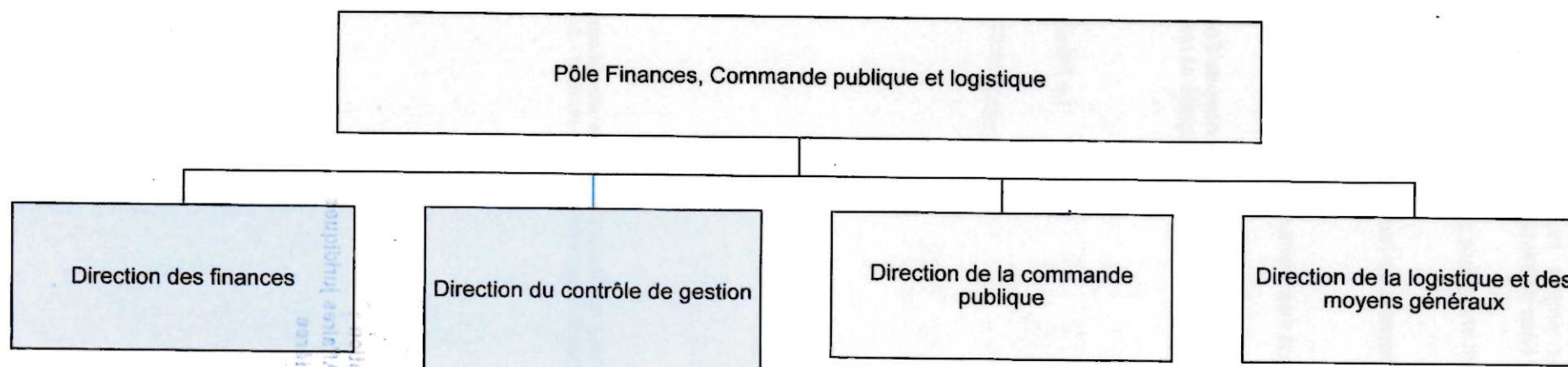


Pour Ampliation  
Le Chef du service des Affaires juridiques  
Nicolas Aurières

ANNEXE 1

Pôle Finances, Commande publique et logistique

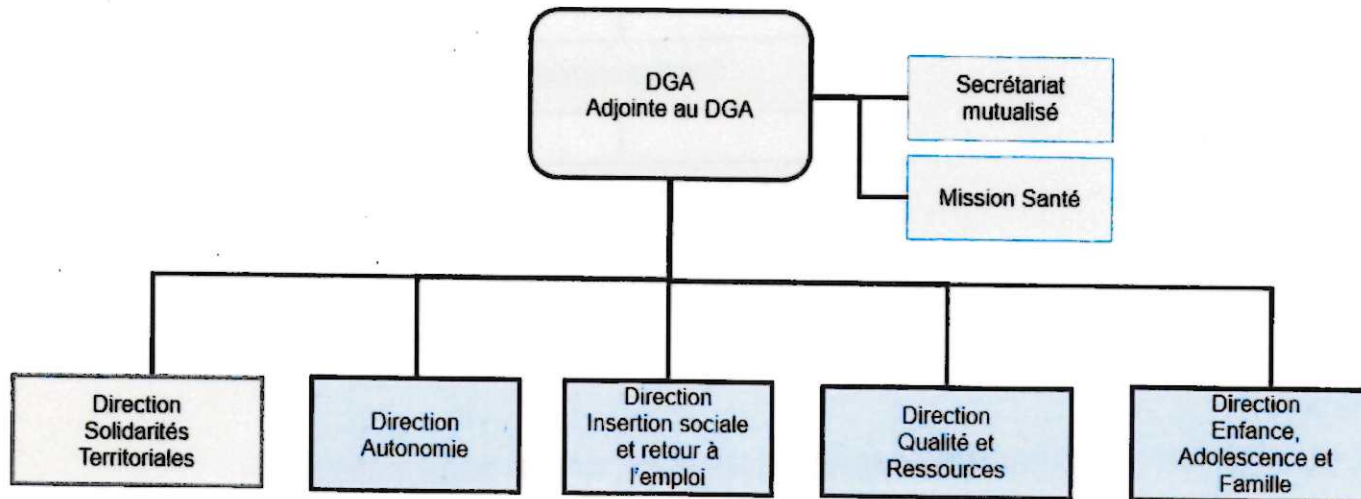
Organigramme cible du Pôle Finances, Commande publique et logistique



ANNEXE 1

Pôle Solidarités

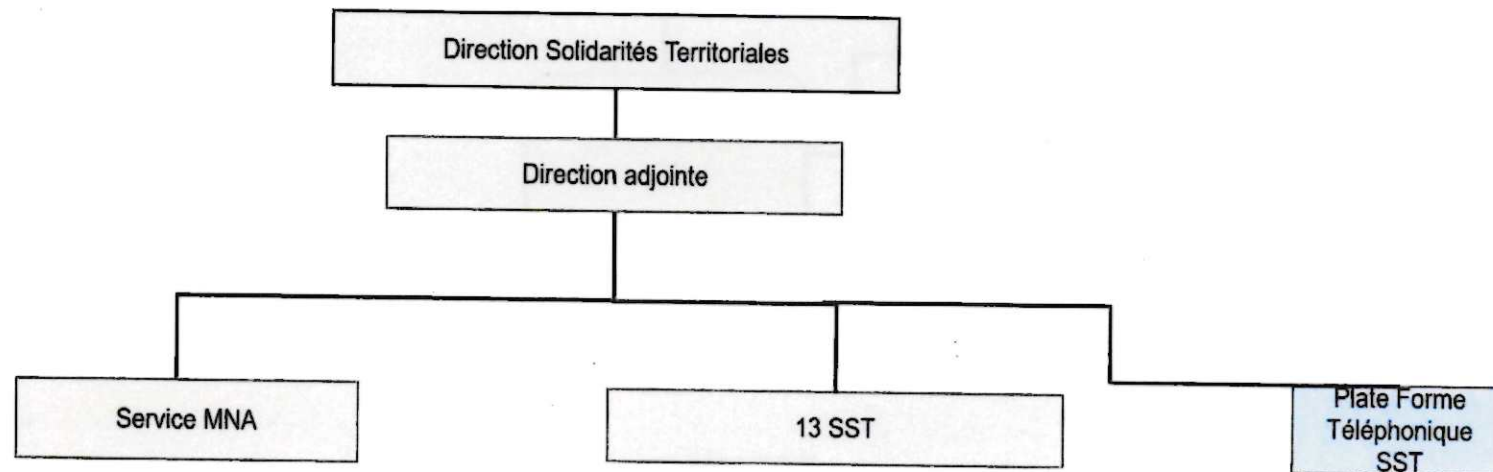
Organigramme cible du Pôle Solidarités



ANNEXE 1

Pôle Solidarités

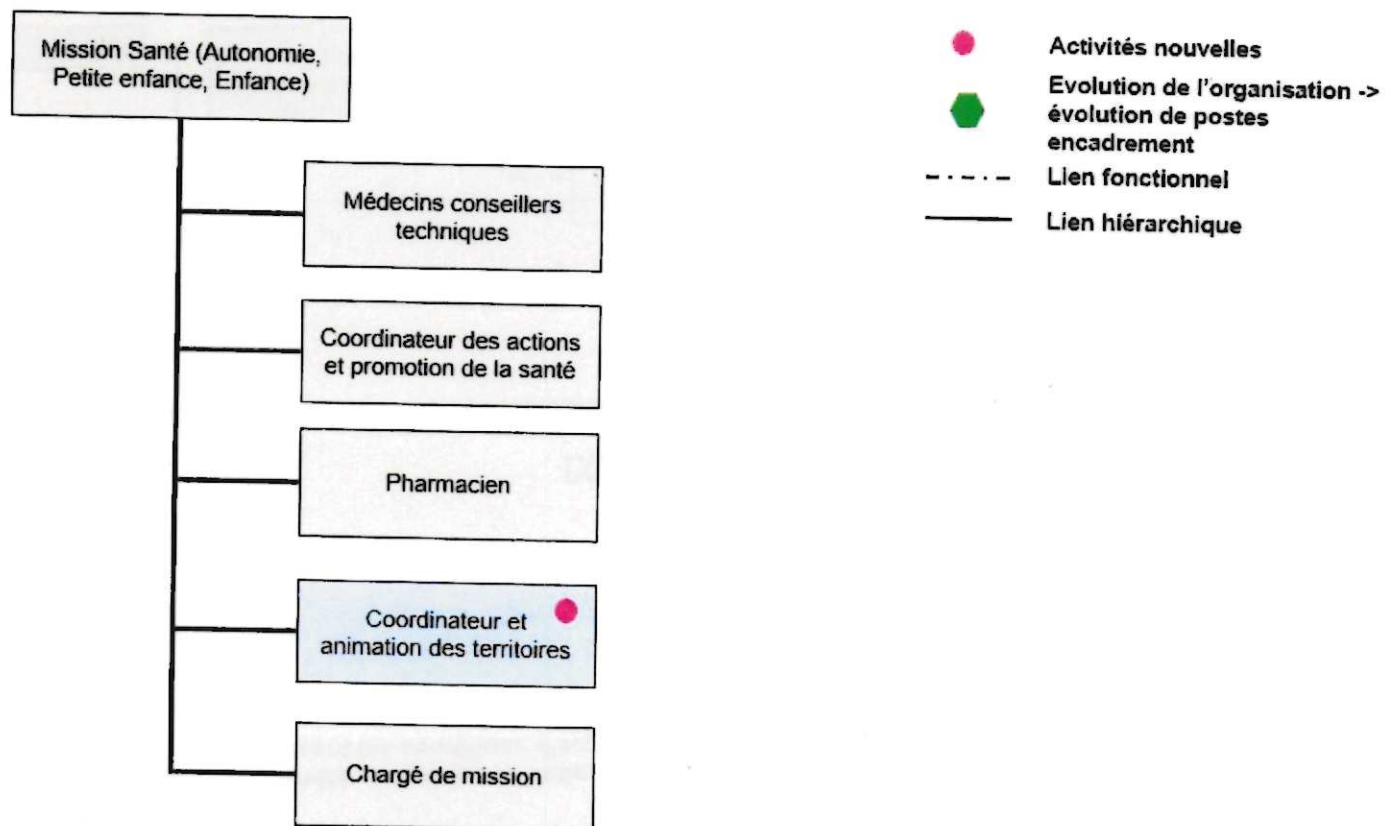
Organigramme cible de la Direction des solidarités territoriales



ANNEXE 1

Pôle Solidarités

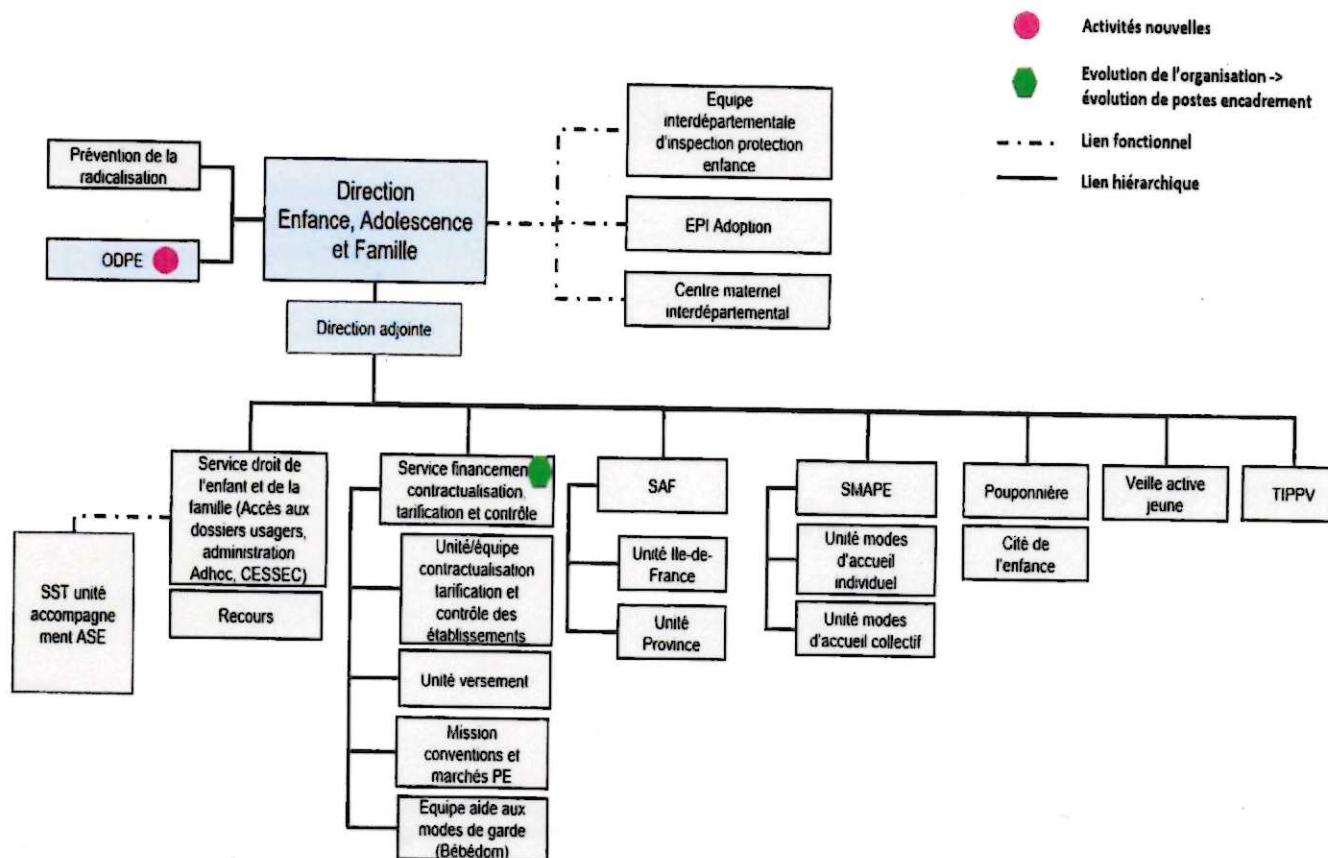
Organigramme cible de la Mission Santé



**ANNEXE 1**

**Pôle Solidarités**

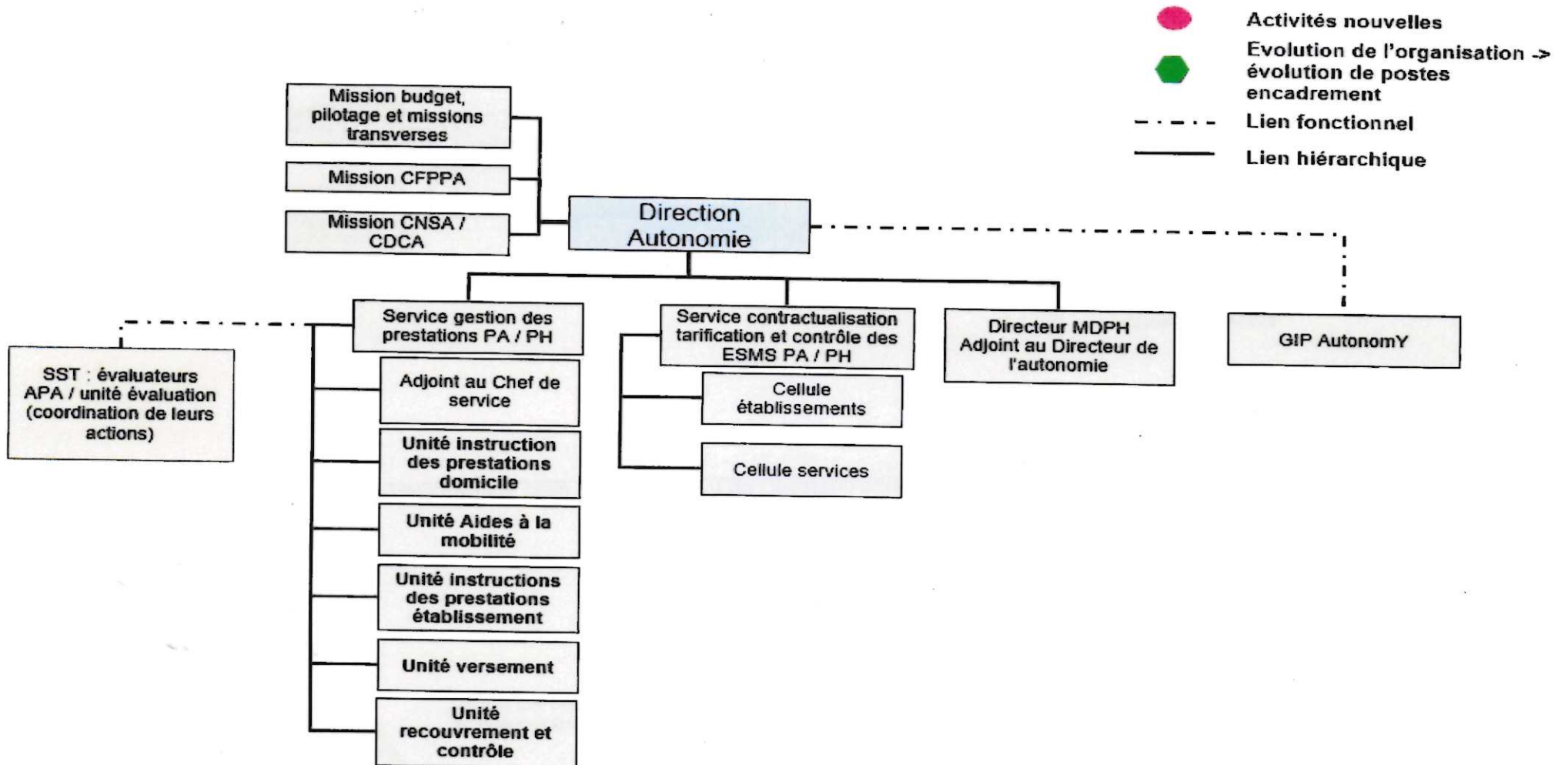
**Organigramme cible de la Direction de l'Enfance, de l'Adolescence et de la Famille**



**ANNEXE 1**

**Pôle Solidarités**

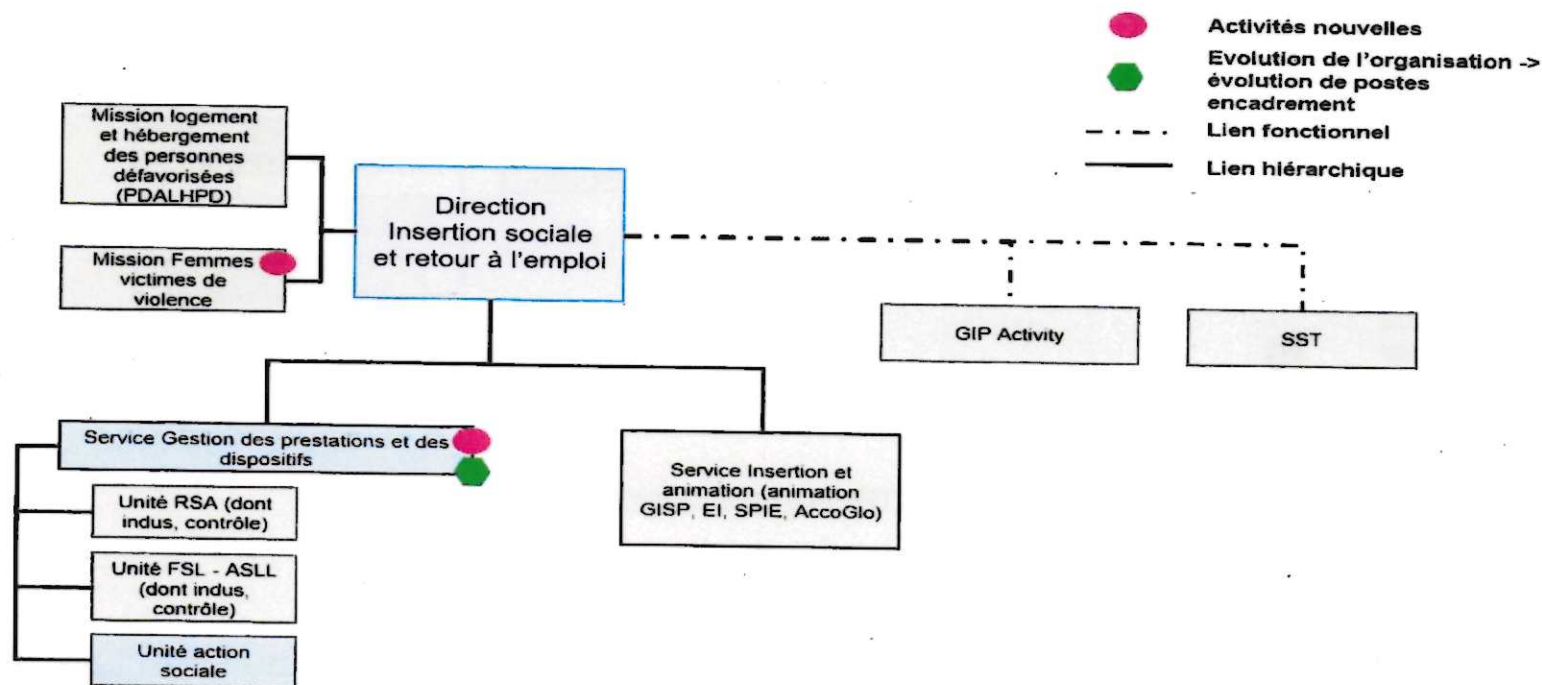
Organigramme cible de la Direction de l'Autonomie



**ANNEXE 1**

**Pôle Solidarités**

Organigramme cible de la Direction de l'Insertion sociale et du Retour à l'Emploi

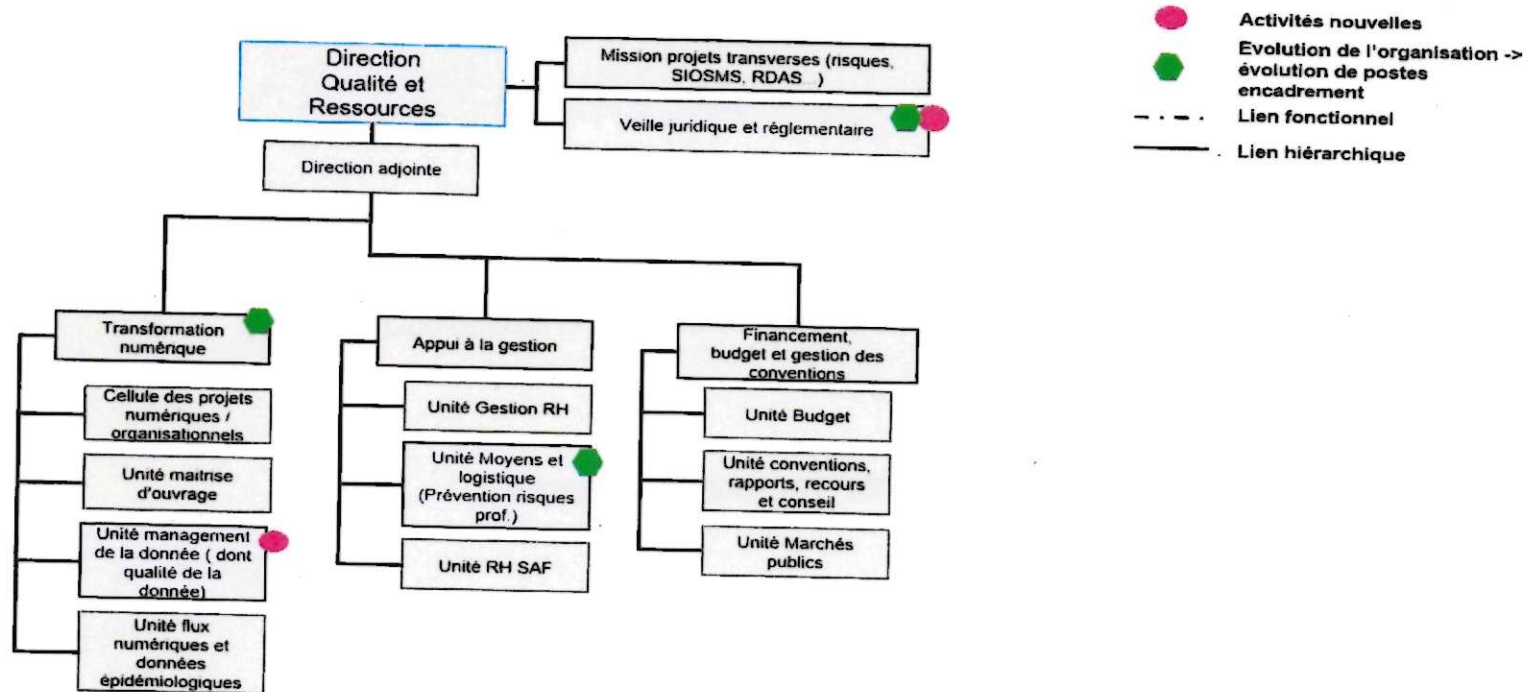




**ANNEXE 1**

**Pôle Solidarités**

Organigramme cible de la Direction Qualité et Ressources



ANNEXE 1

Pôle Attractivité, culture et territoire

Organigramme cible de la Direction du Développement et de la Stratégie.

